Image not found or type unknown

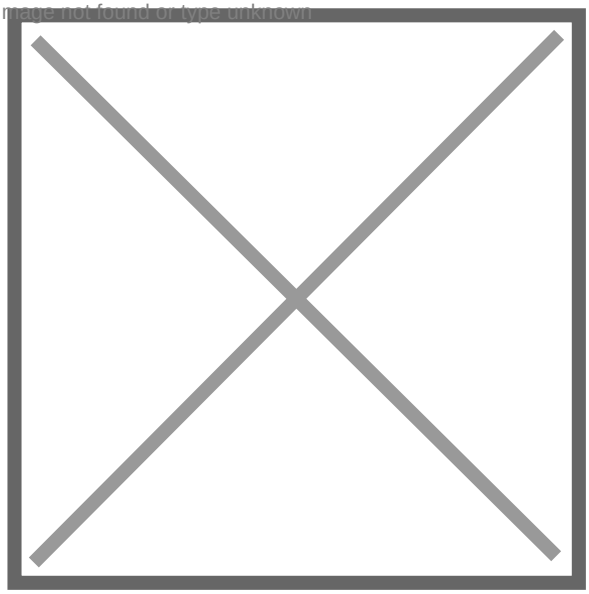

Remboursement de caution loca pass

Par **guylene**, le **09/07/2008** à **11:25**

la societe ciliance s etait porter caution pour la location d un appartement rendu il y a presque 6 ans. j aimerais savoir si il ya une duree maximum pour nous reclamer ce du merci pour votre reponse. Sachant que c est un creancier qui a pris contact avec nous et que je n ai recu aucun courrier me demandant de rembourser la caution de cet appartement

Par **ly31**, le **09/07/2008** à **11:41**

Bonjour,

La caution n'avait elle pas été versée directement à votre Bailleur ? ? ?

Si oui, dans ce cas votre Bailleur a remboursé lui même la caution

Dans le cas contraire, aviez vous eu à l'époque le virement du montant de la caution sur votre compte bancaire ?

A vous lire

ly31

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés